

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la Bourse aux jouets, vêtements d'enfants et matériel de puériculture du dimanche 22 novembre 2026

Article 1 : La bourse aux jouets du samedi 22 novembre 2025 est organisée par l'Association EXIN'Lutte.

Elle se déroulera au gymnase André AUGÉ situé sur la commune d'Exincourt.

Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par Exin'Lutte.

Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : La bourse aux jouets est réservée aux particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés. L'ouverture au public se fera de 8h30 à 16h30.

Article 3 : Les exposants devront arriver à 6h00 afin de commencer l'installation de leur emplacement. L'ouverture au public se fera à partir de 8h30.

Article 4 : Tout exposant devra justifier de son identité le jour de la manifestation.

Article 5 : La bourse se déroulera dans le respect des mesures sanitaires liées à la Covid-19, selon la réglementation gouvernementale en vigueur le 22/11/2025.

Article 6 : Pour bénéficier d'un emplacement de 2 mètres, une participation de 6 € sera demandée.

Cette participation devra être acquittée au préalable, accompagnée du formulaire « Inscription bourse aux jouets » et de la photocopie de la pièce d'identité.

Article 7 : Des tables de 2m de long sont mises à disposition des exposants pour 2€ de participation.

En cas de location, les tables seront installées sur les emplacements concernés par les organisateurs dès 6h30 et seront rangées le soir par les organisateurs après fermeture au public.

Article 8 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 9 : Les emplacements seront attribués par l'Association et ne pourront être contestés.

Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 10 : Les premiers véhicules seront autorisés à occuper le parking du gymnase après déchargement et en fonction des places disponibles.

Les organisateurs se réservent le droit de prévenir les autorités si un ou des véhicules sont mal stationnés et entravent le passage des véhicules d'urgences.

Article 11 : En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 12 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés.

Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables...

Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 13 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, ils devront être récupérés par leur propriétaire.

Article 14 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé indemnité ou remboursement de toutes sortes.

En cas de non respect de ce règlement, les auteurs s'exposent à l'annulation de leur inscription sans aucun remboursement.

Article 15 : Les exposants devront être présents à partir de 6h00 afin de procéder à l'installation de leur emplacement et de leurs articles.

L'installation devra être entièrement terminée avant 8h30, heure d'ouverture de la bourse au public.

Afin de garantir le bon déroulement de la manifestation et la sécurité des visiteurs, chaque exposant devra veiller à ce que son emplacement soit prêt et accessible au plus tard à 8h30.

Association Exin'Lutte
11, rue des Prés Voulus
25600 Vieux Charmont
Tel : 06.63.44.29.72 / 07 87 01 78 26

INSCRIPTION BOURSE AUX JOUETS, VÊTEMENTS ENFANTS, MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

Se déroulant le 22 novembre 2026 au gymnase André Augé à Exincourt (derrière Hyper U)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville

Adresse

.....

Code Postal : Ville

Téléphone :

E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Désire réserver mètres (multiple de 2 obligatoirement) et.....table(s)

Je déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce), de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Signature :

Bulletin d'inscription à nous retourner, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre d'Exin'Lutte et une photocopie recto-verso de votre carte d'identité.

A l'adresse suivante :

Damien NADOR
11, rue des Prés Voulus
25600 Vieux Charmont

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

L'association EXIN'LUTTE